

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET URBAIN ET L'HABITATION SUR L'EXAMEN PUBLIC AYANT POUR THÈME «FAVORISER
L'ACCROISSEMENT DES VOLS DIRECTS INTERNATIONAUX, UNE FAÇON DE CONTRIBUER À
L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL»**

Mise en contexte

Le 24 février 2014, le conseil municipal référait, pour étude, à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation la motion intitulée «*Motion de la deuxième opposition en faveur de l'aéroport de Montréal*» (CM14 0198).

L'étude s'est réalisée en deux temps : une première séance publique d'information, tenue le 22 septembre 2014, a permis de présenter le positionnement économique de Montréal, la gestion des aéroports, l'état de la situation des vols directs et les perspectives de croissance, les défis et les opportunités liées au développement économique de la Métropole. La Commission a par la suite reçu les commentaires et les mémoires des citoyens et organismes intéressés au cours des deux séances publiques tenues les 20 et 21 octobre 2014. La Commission s'est réunie en séances de travail pour analyser les propositions reçues et préparer ses recommandations.

La Commission permanente a adopté ses recommandations lors de l'assemblée publique du 12 mars 2015. Le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 23 mars 2015. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 15 avril 2015.

Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission rend compte du travail accompli et formule sept (7) recommandations, traitant des thèmes suivants : l'essor économique (R-1); la gouvernance (R-2); les perspectives de croissance, défis et opportunités (R-3 à 6); l'impact social et environnemental (R-7).

Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

Recommandations à l'égard de l'essor économique

R-1

Que la Ville de Montréal et sa grande région mobilisent les divers paliers de gouvernement, ainsi que les autres intervenants et partenaires, afin de prioriser l'augmentation du nombre de vols directs et de liaisons internationales notamment vers l'Asie et les Amériques, mais également vers de grandes villes d'affaires européennes et du Moyen-Orient pour obtenir un impact majeur sur le développement économique de Montréal et du Québec;

Réponse à R-1

Le comité exécutif reconnaît l'importance des vols directs étrangers comme facteur d'attractivité et de développement économique et touristique.

Il reconnaît également que Montréal dispose de plus de 130 vols directs internationaux, mais que de nombreux vols directs devraient être créés entre Montréal et un plus grand nombre de villes d'affaires d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques.

En novembre 2014, dans le cadre de l'événement «Je vois Montréal», la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Aéroports de Montréal, Montréal International et Tourisme Montréal ont proposé de créer le «Groupe de travail pour les liaisons aériennes directes» dans le but de collaborer à générer d'ici 2017 cinq (5) nouvelles liaisons aériennes directes. Ce comité a été mis en place en 2015 et il a proposé à la Ville de Montréal d'en faire partie. La Ville de Montréal a l'intention de joindre ce comité et d'exercer son leadership dans ce dossier. Ce comité pourra ainsi devenir un comité aviseur de la Ville, qui contribuera activement, de concert avec les organismes partenaires, à faire pression sur les acteurs concernés afin que soient créés des vols directs additionnels vers des destinations prioritaires pour les entreprises montréalaises.

Recommandations à l'égard de la gouvernance d'Aéroports de Montréal

R-2

Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement fédéral pour demander des modifications législatives concernant la composition du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal afin que le maire de Montréal, en tant que président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), devienne un membre *ex officio* dudit conseil avec trois autres élus représentant l'agglomération;

Réponse à R-2

Le comité exécutif rappelle que les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) proposent cinq (5) des quinze (15) candidats aux postes d'administrateurs chez Aéroports de Montréal. Également, il constate que chacun des aéroports canadiens dispose d'une forme particulière de gouvernance et que généralement les élus (municipaux, provinciaux ou fédéraux), compte tenu de leur mandat représentatif, sont non-éligibles à ce type de poste d'administrateurs.

Le comité exécutif mandate le Bureau des relations gouvernementales et municipales préparer une demande aux instances concernées de procéder à des modifications législatives, réglementaires ou statutaires concernant la composition du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal notamment pour y inclure un ou plusieurs élus comme observateurs.

Recommandations à l'égard des perspectives de croissance, des défis et des opportunités

R-3

Que l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau soit la vitrine du Montréal culturel, touristique, économique, du savoir et du design en s'inspirant des meilleures pratiques dans le monde;

Réponse à R-3

Le comité exécutif mandate le Bureau des relations gouvernementales et municipales de négocier avec Aéroports de Montréal afin que les visuels, etc., montrent la spécificité de la métropole et permettent aux passagers de percevoir clairement qu'ils arrivent à Montréal.

R-4

Que la Ville de Montréal mette sur pied un groupe de travail composé de joueurs clés et d'experts dont le mandat serait :

- de développer une stratégie avec le milieu d'affaires et autres principaux partenaires intéressés à bonifier le positionnement de Montréal afin de demeurer concurrentiel et d'attirer de nouvelles liaisons aériennes directes, prioritairement sur les continents absents au départ de Montréal;
- dans une optique d'assurer la croissance des vols directs internationaux et la compétitivité de Montréal, d'examiner les modèles d'affaires de villes pertinentes telles Boston et Houston ainsi que la stratégie de l'Aéroport international Toronto-Pearson qui met à la disposition des compagnies aériennes nouvelles et existantes, un programme incitatif offrant des rabais sur les frais d'exploitation, en particulier les frais d'atterrissage, de sécurité et de manutention;
- afin de contrer l'exode des passagers vers les aéroports de Plattsburgh et de Burlington, de développer une stratégie pour inviter une compagnie aérienne « low-cost » bien établie aux États-Unis, à établir une base à Montréal accompagnée d'incitatifs pertinents;

et que ce groupe de travail dépose, dans les six mois de sa constitution, un rapport accompagné d'un plan d'action au conseil municipal;

Réponse à R-4

Le comité exécutif reconnaît qu'il faut favoriser un environnement favorable à la compétitivité et à l'attractivité de l'aéroport Montréal-Trudeau.

Le comité exécutif considère essentiel que les différents acteurs montréalais parlent tous d'une seule voix, et qu'un partenariat soit créé notamment entre la Ville et Aéroports de Montréal.

Tel qu'indiqué à la Réponse à R-1, la Ville de Montréal contribuera activement avec les partenaires concernés pour mobiliser les différents acteurs afin de prioriser l'augmentation du nombre de vols directs vers les villes prioritaires pour les entreprises montréalaises.

R-5

Que la Ville de Montréal soutienne et encourage le développement de vols directs vers la Chine et les villes telles que Seattle, San Diego, Rome, Barcelone et Lyon qui représentent des cibles stratégiques pour l'attraction d'entreprises liées à l'ensemble de nos grappes industrielles soit dans les secteurs des finances, du cinéma et du divertissement, des sciences de la vie, de la logistique et du transport, des technologies propres, de l'aérospatiale et des technologies de l'information et des communications;

Réponse à R-5

Le comité exécutif salue la mise en service d'un vol direct reliant Montréal à Beijing, la capitale de la Chine, à compter du 29 septembre prochain. Le comité exécutif souhaite également voir, à moyen terme, la création d'un vol direct entre Montréal et Shanghai, sa ville jumelle en Chine, laquelle compte plus de 20 millions d'habitants. Le comité exécutif est d'avis que plus de vols directs devraient relier Montréal à l'Asie et à l'Afrique, deux continents à fort potentiel de développement.

Le comité exécutif mandate le Service de développement économique (SDÉ) pour travailler de plus près avec Aéroports de Montréal, notamment au sein du Groupe de travail pour les liaisons aériennes directes, afin d'appuyer leurs démarches auprès de Transports Canada et de transporteurs aériens. Le SDÉ travaillera également de paire avec les grappes industrielles métropolitaines afin d'identifier les villes prioritaires pour elles.

R-6

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, mette en place des systèmes de transport collectif efficaces et optimaux et maximise la fluidité routière afin d'améliorer l'accessibilité et le lien entre *l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau*, le centre-ville et le Grand Montréal;

Réponse à R-6

Le comité exécutif reconnaît l'importance que revêt pour les gens d'affaires et les touristes le fait de pouvoir se déplacer rapidement entre l'aéroport et le centre-ville.

Le comité exécutif rappelle que le schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal vise à renforcer l'accessibilité des pôles d'activité, notamment en privilégiant l'utilisation des transports collectif et actif tout en diminuant le nombre de déplacements en automobile. Afin de répondre à cette orientation, le schéma propose d'améliorer la desserte en transport en commun de l'ouest de l'île et de l'aéroport Montréal-Trudeau en s'appuyant sur le Plan de mobilité de l'ouest, notamment par l'amélioration des services de transport collectif, dont la réalisation d'un système de transport collectif rapide reliant l'Ouest de l'île de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau et le centre-ville de

Montréal, pour assurer une desserte aéroportuaire et métropolitaine, conformément aux priorités de l'entente commerciale signée par le gouvernement Couillard et la Caisse de dépôt et placement du Québec en janvier 2015.

Le comité exécutif rappelle que le projet de loi 38 adopté le 12 juin dernier autorise la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec, et que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) sera remodelée. La Ville de Montréal entend collaborer de façon harmonieuse avec ces deux nouveaux joueurs du domaine des transports collectifs.

Le comité exécutif demande à la STM de lui présenter un état de la situation concernant le service de navettes 747.

Le comité exécutif demande au Service des infrastructures, de la voirie et des transports et au Service de la mise en valeur du territoire de poursuivre les démarches entreprises, notamment en collaboration avec les différents paliers de gouvernement, afin d'améliorer l'accessibilité entre l'ouest de l'île et le centre-ville grâce à un système de transport collectif rapide passant par l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les meilleurs délais possibles.

Recommandations à l'égard de l'impact social et environnemental

R-7

Qu'Aéroports de Montréal continue de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de gestion des communications et de nuisances pour maintenir une cohabitation harmonieuse avec le milieu, en particulier quant à la protection de l'environnement de la région métropolitaine de Montréal, dans le but d'assurer la sécurité et une qualité de vie maximale aux résidents limitrophes.

Réponse à R-7

Le comité exécutif reconnaît l'importance d'utiliser les meilleures pratiques en termes de communications et de réduction des nuisances afin de maintenir une cohabitation harmonieuse avec le milieu quant à la protection de l'environnement et à la sécurité et la qualité de vie maximale des résidents limitrophes.

Le comité exécutif demande à Aéroports de Montréal de mieux communiquer avec les citoyens, et de voir à ce que soient rendus public les rapports de NAV Canada par souci de transparence.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation pour la qualité du rapport produit au sujet de l'accroissement des vols directs internationaux et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.